

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du **CONSEIL COMMUNAL** du
4 juin 2018

Présents: Mme TARGNION, Bourgmestre;

~~Mme RENIER, Présidente du C.P.A.S.;~~

Mmes et MM. PITANCE, AYDIN, ORBAN, BEN ACHOUR, PIRON, ISTASSE, LAMBERT, Echevins et Echevine;

M. NYSSSEN, Président du Conseil;

Mmes et MM. LEGROS, ELSSEN, BREUWER, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, POLIS-PIRONNET, DEGEY, CARTON, GILSON, MESTREZ, ~~CELLEK~~, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, KRIESCHER, NAJI, SCHROUBEN, LEONARD, EL HAJAJI-DARRAJI, DETHIER, GREIMERS, LUKOKI, LOPEZ RODRIGUEZ-PIROTTE, PAULY-CLOSE, ~~LEPAS~~, Conseillers et Conseillères;

~~M. DEMOLIN, Directeur général.~~ Mme KNUBBEN, Directrice générale f.f.

SEANCE PUBLIQUE

N° 14.- PLAN DE PREVENTION - Projet Entracte - Festival d'Arts Urbains - Convention de partenariat - Ratification.

LE CONSEIL,

Vu ses délibérations successives, depuis 1994, adoptant et modifiant, respectivement pour les années 1994, 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999 un Contrat de Sécurité et de Société proposé conjointement par le Ministère de l'Intérieur, la Région Wallonne et le Ministère de la Justice;

Vu ses délibérations successives depuis 2000 adoptant et modifiant la version du Contrat de Sécurité et de Société;

Vu ses délibérations successives adoptant et modifiant, respectivement pour les années 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 un Contrat de Sécurité et de Prévention;

Vu sa délibération du 26 mars 2007 approuvant une première version du Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention;

Vu sa délibération du 31 mars 2014 approuvant le nouveau Plan Stratégique 2014-2017;

Vu l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 2014 modifiant l'arrêté ministériel du 24 décembre 2013;

Vu sa délibération du 24 mars 2017 approuvant la modification du Plan Stratégique 2014-2017;

Vu sa délibération du 26 mars 2018 approuvant le nouveau Plan Stratégique 2018-2019;

Vu la décision n° 1076 du Collège communal du 16 mars 2018 marquant son accord sur l'organisation du projet de festival d'arts urbains "Entracte", organisé par diverses associations verviétoises, en collaboration avec le Plan de Prévention, visant à associer citoyens et artistes dans une réelle démarche d'appropriation positive d'un espace chargé d'histoire pour les Verviétois;

Vu la nécessité d'obtenir l'accord de la Ville pour investir les façades lui appartenant (n° 1-3-5-7-9-29-31-55-57-59-61-63-65-67-69-79-81-83-105);

Vu la nécessité d'obtenir l'accord de City Mall pour investir les façades lui appartenant (n° 11-13-15-17-19-21-23-25-27-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-71-73-75-77-85-87-89-91-93-95-97-99-101-103-107-109);

Vu que la convention définitive a été transmise à la Ville par le Centre culturel Verviétois le 7 mai 2018, soit le jour même de l'unique Conseil du mois de mai;

Vu le rapport, en date du 27 avril 2018, émanant du Fonctionnaire de Prévention;

Vu l'avis favorable émis par la Section "Administration générale-Police-Sécurité-Prévention-Ressources humaines" en sa séance du 31 mai 2018;

A l'unanimité,

RATIFIE

la convention de partenariat conclue entre la Ville, City-Mall Management, S.A., et les associations suivantes : le Centre culturel de Verviers, la Maison des Jeunes de Hodimont, La Belle Diversité, le Centre des Jeunes des Récollets et le C.R.V.I. (voir annexe).

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,

M. KNUBBEN

M. TARGNION



Convention de partenariat

Projet – Entracte, Festival d'Arts Urbains

Entre :

La Belle Diversité

Rue Spintay, 130a – 4800 Verviers

0496/876043

Représentée par Virginie Fyon, Coordinatrice

Centre de Jeunes Les Récollets

Enclos des Récollets 100 – 4800 Verviers

087/311684

Représenté par Yves Reuchamp, Coordinateur

Centre culturel de Verviers (CC Verviers)

Boulevard des Gérardchamps, 7C - 4800

Verviers 087/39 30 60

Représenté par Audrey Bonhomme, Directrice

Centre Régional de Verviers pour l'Intégration

(CRVI) Rue de Rome, 17 - 4800 Verviers

087/353520

Représenté par Farid Nagui, Directeur

Personne de contact Valérie Leemans

Maison des Jeunes de Hodimont

Rue de la Montagne 83 – 4800 Verviers

087/332716

Représentée par Vincent Damas, Coordinateur

Personne de contact : Rachid Arabate

Ci-dessous dénommées, les « associations »

ET

La Ville de Verviers (la Ville)

Place du Marché, 55 – 4800 Verviers

087/325.325

Représentée par Muriel Targnion, Bourgmestre et Pierre Demolin, Directeur
général Personnes de contact : Pierre-Alain Ulrich (Plan de Prévention)

ET

City Mall Verviers SA (City-Mall)

Boulevard du Souverain n° 360 – 1160 BRUXELLES

02/7614170

Représenté par Conseils-Management SPRL,
Administrateur délégué, avec Patrick Huon en tant
que représentant permanent,
Personne de contact : Pol Mirabelle

ci-après les « partenaires »

Il a été convenu ce qui suit :**§.1. Objet de la convention**

Les partenaires s'entendent pour la mise en œuvre du « Festival d'Arts Urbains – Entracte » organisé par les associations et soutenu par la Ville et City-Mall, partenaires du projet. Ce festival se déclinera notamment sur l'ensemble des façades des maisons désaffectées donnant sur la rue Spintay (côté Vesdre) et donnera lieu, en attendant les futurs travaux de réaménagement de la rue, à la réalisation d'œuvres (street art) éphémères. Il est convenu entre les différentes parties que les réalisations subsisteront jusqu'à la réalisation du chantier de revitalisation urbaine du quartier. Cette activité artistique est expressément autorisée par les propriétaires des immeubles cités aux articles 4.6.2 et 4.8 de la présente convention, sous réserve de l'article 4.10. **Il est précisé que les œuvres de street art ne pourront se réaliser directement sur les façades, mais que des panneaux seront utilisés, afin d'éviter tout dommage aux façades, et plus précisément certaines façades ayant un intérêt spécifique historique ou artistique qui devra être conservé.**

Il est également précisé que le festival ne se déroulera en aucun cas sur le quai Jacques Brel, à l'arrière des immeubles dont question ci-dessus.

Citoyens et artistes seront associés à la démarche en vue de susciter une réelle appropriation de cet endroit chargé d'histoire par les Verviétois. Un travail de réflexion et de médiation sera donc mené auprès de groupes – constitués des publics partenaires organisateurs notamment – afin d'assurer la cohérence de fond (le propos) et de forme.

Afin d'assurer le bon déroulement de l'ensemble du festival, le projet comprendra par ailleurs des réunions de préparation, des animations, des stages artistiques, des recueils de témoignages et de paroles citoyennes, desquels découleront une semaine de Festival à proprement parlé et un temps d'évaluation. Tout ceci aura lieu entre septembre 2017 et mai 2018.

§.2. Objectifs du projet

- **Permettre aux Verviétois de se réappropriier l'espace public, la « chose politique », de questionner les politiques locales (en matière d'aménagement)**
- Susciter l'implication citoyenne de tous dans l'amélioration de nos lieux de vie: faire prendre conscience de la possibilité, en tant que citoyen, d'agir sur son milieu de vie, son quartier ; Faire des habitants, collectivement, les acteurs de la transformation de leur quotidien
- (Ré)animer, valoriser la rue Spintay (faire de la rue Spintay, plutôt que symbole de désolation, une véritable curiosité artistique)
- Introduire du « Beau » dans la Ville, dans l'espace public
- Faire reculer les préjugés et stéréotypes à l'égard du quartier de Hodimont et de ses habitants et de manière générale, des Verviétois d'origine immigrée,
- Favoriser l'expression des minorités : Permettre à des publics qui sont souvent à plusieurs égards en situation de "bénéficiaires" (du revenu d'intégration, d'allocations de chômage...) ou d'apprenants (de la langue, du fonctionnement du pays d'accueil, ...) d'être citoyens égaux aux autres, acteurs de leur Ville.
- Susciter des rencontres inattendues, créer du collectif et la solidarité entre des publics souvent cloisonnés. Réapprendre à passer du bon temps ensemble

§.3 Calendrier du projet

§.3.2. Echancier du projet :

- **Septembre 2017 à février 2018** : co-construction du projet, recherches de financements, demandes d'autorisation, ...
- **Février à mai 2018**
 - Des témoignages et expressions seront collectés (reportage vidéo ou autres médias)
 - Des animations seront construites et proposées aux participants (citoyens, groupes classes, groupes associatifs et artistes) afin de développer une réflexion de fond qui alimentera le travail artistique.
 - Des conférences /débats tout public seront organisées (ex de thématique : « Spintay, son histoire – son avenir » « Engagement citoyen » « Aménagement du territoire »,....)
 - Des surfaces seront réservées à des artistes préalablement sélectionnés sur base de candidatures
 - D'autres superficies seront consacrées à des échanges de savoirs artistiques entre des groupes de citoyens, encadrés par des artistes-animateurs.
- **Le temps du Festival à proprement dit (semaine du 7 au 13 mai, comprenant les congés de l'ascension)** : Le temps d'une semaine, le Festival d'arts urbains se déclinera notamment tout le long des façades des maisons désaffectées (côté Vesdre) de la rue Spintay et donnera lieu, en attendant les futurs travaux de réaménagement de la rue, à une œuvre de street art éphémère d'une longueur inédite. Une thématique déterminée à l'avance par les partenaires (Entracte) assurera la cohérence visuelle de l'ensemble.

- **13 mai : Clôture festive du Festival** (s'inscrit dans le cadre de la Quinzaine de la Citoyenneté) Vernissage des fresques – danses urbaines, bar alternatif, concerts, mise en valeur des traces et témoignages,...

§.3.3 Evaluation du projet : avant fin juin 2018, par l'ensemble des partenaires

§.4. Engagements des partenaires

§4.1. L'ensemble des partenaires

- s'investissent dans les réunions de préparation et d'évaluation du projet et en assurent le suivi (septembre 2017 à juin 2018).
- s'engagent à ce que les biens qui feront l'objet d'une exploitation dans le cadre du présent festival restent totalement fermés et inaccessibles au public, aux artistes et aux citoyens.
- conviennent que les associations et utilisateurs du site (artistes, citoyens) ne pénétreront dans les bâtiments et qu'aucun dispositif permettant l'accès aux façades des étages supérieurs ne sera autorisé ; **les associations s'engagent à prendre les mesures nécessaires à cet effet.**
- S'engagent à désigner des animateurs parmi les partenaires afin de contrôler et assurer le respect des consignes énoncées supra en matière de fermeture et d'inaccessibilité des bâtiments.
- s'engagent à apposer à l'entrée de la rue Spintay un panneau d'information, fourni par la Ville, sur le projet de revitalisation, et ce, durant toute la durée du festival.

§4.2. Le Centre de Jeunes des Récollets (à l'initiative du projet) s'engage à

- Centraliser les dépenses et recettes du projet
- Rechercher les artistes et animateurs /artistes (stages) et centraliser les contacts avec eux, **et à leur communiquer et faire accepter les règles et principes relatifs au projet, à la sécurité, à l'utilisation des façades mis à disposition, la responsabilité, les assurances et toute autre information utile.**
- Organiser, pour son public un stage de graff et 2 stages de danses urbaines donnant lieu à des réalisations pendant le festival
- Rentrer des demandes de subventions auprès des institutions avec lesquelles il travaille habituellement (Circulaire jeunesse) – de différentes fondations (Prométhéa) et en assurer le suivi
- Accueillir et encadrer les groupes et artistes pendant le Festival
- Co-Animer et encadrer la journée du 13 mai

§4.3 La Belle Diversité (à l'initiative du projet) s'engage à

- Coordonner les contacts entre partenaires : réunions, PV,...
- Coordonner et centraliser les aspects récoltes de paroles, de témoignages et traces
- Organiser, pour son public, un stage artistique donnant lieu à une réalisation pendant le festival
- Organiser une conférence /débat
- Rentrer des demandes de subventions auprès de la Ville (Echevinat interculturelité + Quinzaine citoyenneté) , de différentes fondations (Céra) et en assurer le suivi
- Accueillir et encadrer les groupes et artistes pendant le Festival
- Rédiger un communiqué de presse et réaliser une affiche de promotion
- Co animer et encadrer la journée du 13 mai

§4.4 Le Centre Culturel de Verviers

- Gère les contacts avec la Ville de Verviers et le promoteur immobilier (autorisations, convention)
- Rentrer des demandes de subventions auprès des institutions avec lesquelles il travaille habituellement (Province -culture)
- Prendre en charge financièrement les interventions d'un ou deux intervenants artistiques pour l'accompagnement de groupes associatifs dans la réalisation de fresques, pour un montant maximum de 800€
- Fournir 3000€ de participation au projet (il s'agit d'un maximum - montant à éventuellement revoir à la baisse en fonction des subventions obtenues)
- Co-animer et encadrer la journée du 13 mai

§4.5. La Maison des jeunes de Hodimont s'engage à

- Organiser, pour son public, un stage de graff donnant lieu à une réalisation pendant le festival
- Rentrer des demandes de subventions auprès des institutions avec lesquelles il travaille habituellement (Province)
- Co-animer et encadrer la journée du 13 mai

§4.6. La Ville s'engage à,

§ 4.6.1 via son Plan de Prévention,

- Recueillir les coordonnées d'anciens habitants et commerçants de la rue
- Communiquer sur le projet lors du travail de rue
- Participer aux recueils de témoignages et traces
- Organiser le tournoi de Panna du quartier le 12 mai dans le cadre du Festival
- Prendre en charge financièrement une animation artistique tout public du 13/05 (montant maximum de 500€)
- Co-animer et encadrer la journée du 13 mai

§ 4.6.2. via ses services administratifs,

- contracter et prendre en charge financièrement une assurance **tous risques** couvrant tout dommage corporel et/ou matériel qui pourrait survenir aux intervenants (artistes, citoyens) et/ou à des tiers pendant la durée du Festival, **ainsi que tout dommage qui pourrait survenir aux immeubles qui seront utilisés dans le cadre du Festival ;**
- autoriser **l'utilisation des façades des maisons** sises aux numéros 1-3-5-7-9-29-31-55-57-59-61-63-65-67-69-79-81-83-105 afin que les artistes/citoyens en investissent ces façades, **de la façon décrite dans cette convention.**

§4.7. Le CRVI s'engage à

- Participer aux recueils de témoignages et traces
- Encadrer artistiquement un groupe en vue de la réalisation d'une fresque et/ou d'une mise en valeur des traces
- Fournir 1000€ de participation au projet
- Co-animer et encadrer la journée du 13 mai

§4.8. City-Mall s'engage à

- autoriser l'accès aux maisons sises aux numéros 11-13-15-17-19-21-23-25-27-33-35-37-39-41-43-45-47-49-51-53-71-73-75-77-85-87-89-91-93-95-97-99-101-103-107-109 afin que les artistes/citoyens en investissent les façades.

§4.9. Récapitulatif des engagements financiers des partenaires

	Montant
LBD via Coopérative CERA	1500€
Quinzaine de la citoyenneté – Ville de Verviers	1000€
Centre Culturel de Verviers Montant maximum, peut être revu à la baisse en fonction des subsides obtenus et des dépenses réelles	3800€ : 3000€ +800€ pour stage(s)
CRVI Montant maximum, peut être revu à la baisse en fonction des subsides obtenus et des dépenses réelles	1000€
LBD via Soutien Echevinat « Interculturalité »	1800€
MJ Hodi via Appel à projets Province de Liège	800€
MJ Récollets via Circulaire jeunesse	5132
MJ Hodimont Montant maximum, peut être revu à la baisse en fonction des subsides obtenus et des dépenses réelles	300€
Plan de Prévention Montant maximum, peut être revu à la baisse en fonction du coût réel de l'animation	500€
TOTAL	15 832€

§4.10. Responsabilité / Assurance

- Les associations et la Ville partagent l'entière responsabilité de l'évènement. Elles s'assureront que toutes les mesures de sécurité nécessaires seront prises.
- City-Mall décline toute responsabilité en cas d'accident survenant durant le festival, y compris pour tout dommage causé comme conséquence de l'état des immeubles mis à disposition.
- Les associations et la Ville assureront leur responsabilité civile en cas de dommage causé aux artistes, aux citoyens et aux biens, à l'exclusion de l'apposition de fresques sur panneaux qui, quant à elles, sont expressément autorisées par la Ville et City Mall, quel que soit le motif qui sera réalisé, pour autant que les fresques soient bien apposées sur panneaux et non pas sur les immeubles directement. Les associations contractent donc, via la Ville de Verviers, une assurance tous risques couvrant tout dommage corporel et/ou matériel qui pourrait survenir aux intervenants (artistes, citoyens) et aux biens meubles et immeubles, et/ou à des tiers pendant la durée du Festival.
- En outre, les polices d'assurances dont question ci-dessus incluront un abandon de tout recours par les preneurs des assurances et/ou leur(s) assureur(s) pour tout dommage corporel et/ou matériel qui pourrait survenir aux intervenants (artistes ou citoyens) et/ou tiers sur les sites mis à leur disposition par City Mall.

§.5. Mise en œuvre chantier par City Mall

Les partenaires reconnaissent et acceptent que dès le moment où City Mall commencera les travaux de construction ou les préparations nécessaires à la construction dans la rue Spintay, les œuvres d'art seront immédiatement enlevés par les associations, et ce dans un délai maximum de deux semaines

après notification par City Mall à un quelconque des partenaires. A défaut, les œuvres seront enlevés par City Mall ; ni les autres partenaires, ni les artistes, ne pourront alors faire valoir aucun droit de propriété intellectuelle sur les mêmes, et n'auront pas droit à une indemnisation quelconque.

§.6. Litiges

Les éventuels litiges concernant l'exécution de la présente convention ainsi que toute contestation relative à sa validité, son interprétation ou son exécution relèvent, à défaut de règlement à l'amiable, de la compétence des Tribunaux de Verviers.

Fait à Verviers en autant d'exemplaires que de parties, le avril 2018

POUR LA VILLE,

POUR CITY-MALL,

.....
Directeur général

Conseils-Management SPRL
Administrateur délégué,
Représenté par Patric Huon

POUR LES ASSOCIATIONS,

Audrey Bonhomme, Centre
culturel de Verviers

Vincent Damas,
MJ de Hodimont

Virginie Fyon,
La Belle Diversité

Yves Reuchamps,
CJ des Récollets

Farid Nagui
CRVI